



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2017 • Sechzehnte Sitzung • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001  
Conseil national • Session de printemps 2017 • Seizième séance • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001



17.3001

### Postulat SiK-NR.

#### Wie kann der Mangel an Offizieren behoben werden?

### Postulat CPS-CN.

#### Comment remédier au manque d'officiers?

---

#### CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.03.17

---

**Graf-Litscher** Edith (S, TG), für die Kommission: Nachdem wir vor der Mittagspause beim Geschäft über die Reform der Altersvorsorge 2020 die Spannung richtig gefühlt haben, danke ich all denjenigen, die bereits jetzt wieder anwesend und auch bei diesem wichtigen Geschäft präsent sind.

Die Armeeauszählung 2016 beinhaltet die wichtigsten Kernaussagen und Entwicklungstendenzen im personellen Bereich der Armee. Mit Stand vom 1. März 2016 liegen die aktuellen Zahlen vor. Dort wurde festgestellt, dass sich die Situation bei den Kadern weiter zuspitzt. Vor allem bei den Offizieren fehlen vorab Hauptleute und Stabsoffiziere. Im Rahmen der Planung und Umsetzung der personellen Überführung der Miliz in die Weiterentwicklung der Armee in den Jahren 2016 und 2017 ist es für die Kommission wichtig, mit den vorhandenen Möglichkeiten und, wo nötig, mit zusätzlichen Massnahmen für den Start der Weiterentwicklung der Armee am 1. Januar 2018 das Optimum herauszuholen.

Wie kann nun der Mangel an Offizieren behoben werden? Die Kommission stellte sich diese Frage im Rahmen der Diskussion über den Bericht der Studiengruppe Dienstpflichtsystem. Die Kommission diskutierte eingehend, wie die Attraktivität, Militärdienst zu leisten, gesteigert werden kann. Weil das Problem des heutigen Offiziersmangels auch nach der Einführung der Weiterentwicklung der Armee nicht vollständig gelöst ist, fordert die Kommission den Bundesrat auf, bis Mitte 2017 Massnahmen aufzuzeigen, mit denen die Attraktivität einer Offizierskarriere gesteigert werden kann. Die Kommission ist der Ansicht, dass damit nicht zugewartet werden kann, sondern jetzt Handlungsbedarf besteht.

Das Postulat 17.3001 wurde am 9. Januar 2017 von der Sicherheitspolitischen Kommission des Nationalrates einstimmig verabschiedet. Ich bitte Sie im Namen der Kommission, dies ebenfalls zu tun.

**Hiltbold** Hugues (RL, GE), pour la commission: Dans le cadre de la discussion générale sur le rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'avenir de l'obligation de servir, la commission s'est penchée durant plusieurs séances sur ce thème. Dans ce contexte, elle a traité, lors de ses séances des 9 et 10 janvier derniers, notamment ce postulat dont notre conseil est aujourd'hui saisi. D'autres propositions suivront.

De quoi s'agit-il? Le postulat charge le Conseil fédéral d'indiquer, d'ici à la mi-2017, quelles mesures il entend prendre pour combler le manque avéré d'officiers dans notre armée. Malgré la mise en oeuvre du Développement de l'armée à partir de 2018, le manque d'officiers persistera. Aujourd'hui, de nombreux postes d'officiers contractuels et d'officiers spécialistes sont supprimés. Cette suppression de postes d'officiers rémunérés pourrait aggraver encore la pénurie actuelle d'officiers que connaît notre armée. Il convient aussi de préciser que l'article 10 alinéa 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée prescrit que les militaires de milice soient équitablement représentés dans les organes de commandement supérieurs.

La commission a estimé que pour conserver le principe même d'une armée de milice, ce que veut le peuple d'ailleurs, il convenait de s'assurer qu'il y ait suffisamment d'officiers de milice. Compte tenu du délai court pour rendre le rapport demandé par voie de postulat, il a été convenu que ce rapport n'avait pas besoin d'être très long, qu'une synthèse tenant sur quelques pages pouvait suffire.

La commission a accepté ce postulat, par 21 voix contre 0 et 1 abstention. Au nom de la commission, je vous invite à en faire de même.

**Parmelin** Guy, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral prend au sérieux les préoccupations de la Commission



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2017 • Sechzehnte Sitzung • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001  
Conseil national • Session de printemps 2017 • Seizième séance • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001



de la politique de sécurité de votre conseil. Pour vous le prouver, plusieurs mesures sont mises en place dans le cadre du Développement de l'armée (DEVA) afin d'augmenter l'attractivité de la carrière d'officier.

Premièrement, la formation des cadres est améliorée. L'instruction doit être dirigée par des cadres qui bénéficient d'un haut niveau de formation. Dans les faits, il s'agit de convaincre les candidats les plus aptes à se perfectionner, et surtout à les préparer à remplir le mieux possible leurs tâches par une instruction spécifique efficace. Chaque futur cadre effectue une école de recrues complète avant son école de sous-officier. Par conséquent, on peut dire qu'il termine son apprentissage avant d'accomplir sa maîtrise. Les candidats officiers effectuent également un service pratique. En tant que chefs de groupe, ils découvrent ainsi la fonction de leurs futurs subordonnés directs, mais ils ont surtout la possibilité de se familiariser pleinement dans les domaines de l'instruction, de la conduite et de l'éducation, gagnant ainsi plus facilement la compréhension et l'assurance nécessaires à leur future fonction. Avec le futur cursus d'avancement, on remet la milice au centre de l'intérêt. Les cadres effectuent un paiement de galons complet, ce qui leur permet de prendre plus de responsabilités et, par conséquent, d'emmager une plus grande expérience de conduite et de commandement.

Deuxième point important, un crédit à la formation est alloué. Cette aide peut être utilisée pour une formation ou un perfectionnement dans le domaine civil. Ce crédit, qui se base sur l'article 29a de la législation sur l'armée dépend du grade et de la durée de l'instruction. Il peut être perçu pour des cadres jusqu'au niveau corps de troupe, soit le niveau bataillon/groupe. Par exemple, pour un officier de section, celui-ci s'élève à 13 500 francs qui peut être cumulé par la suite aux 14 400 francs prévus lors d'un avancement en tant que commandant d'unité. En outre, pour la formation d'aide de commandement au niveau du corps de troupe, un montant supplémentaire de 4200 francs est alloué.

Troisième point, un certificat de formation et de compétences est créé. Après leur instruction de base, les cadres de l'armée reçoivent un document attestant leur parcours de formation et leurs compétences acquises. Ce document contient une description des tâches et des activités, les conditions générales de leur service pratique ainsi qu'une description des compétences acquises.

Point suivant, la formation militaire est reconnue par Swissuniversities, donc par les hautes écoles suisses. Afin de garantir une meilleure synchronisation de leur carrière de cadres militaires avec la formation civile, l'armée donne à ses cadres jusqu'à trois semaines de congé avant la fin de l'école de recrues dans laquelle ils effectuent leur service pratique pour leur permettre de suivre une formation civile de degré III. Elle leur accorde aussi cinq jours de congé à choix pour préparer

AB 2017 N 511 / BO 2017 N 511

leurs études. Ce "licenciement" anticipé est compensé dans le cadre du service en cours de répétition.

En outre, les cadres de l'armée peuvent obtenir des points ECTS comptabilisés par certaines hautes écoles dans le cadre de leurs études. De plus, diverses hautes écoles de Suisse considèrent certaines formations militaires comme des stages préalables. Actuellement, 25 partenaires reconnaissent déjà une ou plusieurs formations, et seize autres conventions du même type sont en cours d'élaboration. Celles-ci seront développées et adaptées en permanence.

Par conséquent, le DEVA se caractérise principalement par une disponibilité accrue, un équipement complet de ses effectifs, ainsi que par une politique de régionalisation, de même que par une meilleure instruction des cadres. De ce fait, les futurs cadres de milice auront l'occasion d'acquérir en pratique un surcroît de compétences techniques et sociales dans leur rôle de chef. En outre, le modèle de service, vous le savez, est revu fondamentalement, avec une adaptation du nombre des jours de service. Parallèlement, l'instruction militaire représentera un avantage pour la formation et le perfectionnement dans le domaine civil.

Le Conseil fédéral, pour les raisons que je viens de vous exposer, considère donc qu'il est prématuré et inutile d'établir un autre rapport intermédiaire sur la question soulevée. Il faut attendre que le DEVA, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018, déploie ses principales dispositions pour pouvoir en analyser les effets concrets. Le cas échéant, une fois que nous aurons accumulé un peu d'expérience, si nécessaire, nous pourrons discuter d'éventuelles adaptations.

C'est pour ces raisons que le Conseil fédéral vous propose de rejeter le postulat.

**Clottu Raymond (V, NE):** Monsieur le conseiller fédéral, ne pensez-vous pas qu'il serait utile que nous recevions un rapport, mais succinct, faisant mention des mesures à prendre et prises – parce que, je vous entends bien, certaines mesures seront prises avec le DEVA afin d'améliorer tant l'attrait des cours d'instruction que la conciliation avec la vie civile, tant la vie privée que la vie professionnelle – ainsi que des résultats obtenus et à obtenir? Cela, ce serait intéressant. Il n'y a pas besoin d'écrire 200 pages, mais de publier un rapport succinct.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2017 • Sechzehnte Sitzung • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001  
Conseil national • Session de printemps 2017 • Seizième séance • 16.03.17 • 15h00 • 17.3001



**Parmelin Guy**, conseiller fédéral: Monsieur Clottu, je vous remercie et j'ai une contreproposition à vous faire: le futur responsable de l'instruction pourrait venir vous présenter cela directement, lors d'une séance de la Commission de la politique de sécurité, en complément de ce que je viens de vous dire. Vous seriez ainsi pleinement satisfait et nous économiserions du travail inutile à l'administration!

**Präsident** (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung des Postulates.

*Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 17.3001/14943)

Für Annahme des Postulates ... 153 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(4 Enthaltungen)